

## REGLEMENT DU CONCOURS DES PARTERRES ET FACADES FLEURIS 2024

### ARTICLE 1

Ce concours étant le complément des décorations florales réalisées par les Services Municipaux, **tous les parterres et façades fleuris doivent être visibles de la rue.**  
**Le jury ne pénètre pas dans les propriétés privées.**

### ARTICLE 2

Pour participer au concours, les parterres et façades fleuris doivent comporter un minimum de **cinq variétés de fleurs** (hors arbustes) et un **nombre de fleurs significatif.** **Le non-respect de cet article entraînera l'annulation de l'inscription.**

### ARTICLE 3

Les concurrents sont classés par le jury dans l'une des catégories suivantes :

CATEGORIE 1 : Grande surface avec façade englobée, visible de la rue.

CATEGORIE 2 : Moyenne surface avec façade englobée, visible de la rue.

CATEGORIE 3 : Petite surface avec fleurissement limité et façade fleurie visible de la rue.

CATEGORIE 4 : Débutant.

### ARTICLE 4

Les éléments décoratifs et d'ornements ne peuvent influencer sur la notation. Seule la Végétation (fleurs, arbustes...) visible de la voie publique est prise en compte.

### ARTICLE 5

Le classement sera établi par un jury. Chaque membre du jury disposera d'une feuille de notation basée sur cinq critères pour l'attribution des points. Le concurrent totalisant le plus de points sera premier de sa catégorie. Les dates de passages du jury sont confidentielles.

### ARTICLE 6

Le classement ne pourra être dévoilé, ni publié avant la réunion de la commission de l'environnement composée d'élus qui contrôlent et officialisent le classement.

### ARTICLE 7

Les résultats du concours sont incontestables et définitifs.

### ARTICLE 8

Elus et Agents de la Commune ne peuvent concourir.

### ARTICLE 9

**Les inscriptions sont à déposer en mairie ou en ligne jusqu'au dimanche 16 juin 2024 inclus.**



Renseignements en Mairie  
Tél : 03 21 79 42 79



**BULLETIN D'INSCRIPTION  
CONCOURS DES PARTERRES  
ET FACADES FLEURIS - 2024**

**INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE LA MAIRIE DE HARNES  
OU EN LIGNE SUR [www.ville-harnes.fr/site/fleurs2024](http://www.ville-harnes.fr/site/fleurs2024)**

Jusqu'au 16 juin 2024

Je désire participer au concours des façades et parterres  
fleuris 2024

Organisé par la Commune de HARNES

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

MAIL : .....  
.....

TEL : .....

DATE : .....

Conformément au Règlement Général de la Protection des  
Données,

J'autorise la Ville à publier mon nom et prénom sur la  
communication municipale en cas de victoire, dans le  
classement et lors de la remise des prix de ce concours.

J'accepte les conditions fixées par le règlement après lecture.

SIGNATURE : (précédée de «lu et approuvé»)



**RECEPISSE  
CONCOURS DES PARTERRES  
ET FACADES FLEURIS - 2024**

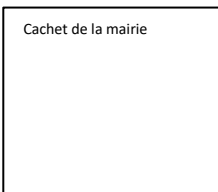
NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

DATE : .....

**EST INSCRIT(E) AU CONCOURS DES PARTERRES ET  
FACADES FLEURIS POUR L'EDITION 2024**



**Rappel :**

La restitution se tiendra courant octobre

A la salle des fêtes, rue des Fusillés à Harnes.